

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

## Prestations de coaching sportif par électrostimulation musculaire (EMS) à domicile – SAS AYORO

### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les droits et obligations contractuels liant la société **SAS AYORO**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro RCS Paris 989884796, dont le siège social est situé 43 rue Saint-Georges, 75009 Paris (ci-après « le Prestataire »), et toute personne physique ou morale recourant à ses services (ci-après « le Client »).

Toute réservation, souscription ou exécution de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document, sauf dérogation expresse convenue par écrit.

## ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de régir les conditions de vente, de réservation, d'exécution et de paiement des prestations de coaching sportif à domicile par électrostimulation musculaire (EMS), réalisées par des coachs professionnels mandatés par le Prestataire.

## ARTICLE 2 – SÉANCE D'ESSAI

- 2.1. Une séance d'essai est proposée au tarif de quarante euros (40 €) en formule individuelle (« solo ») et soixante-dix euros (70 €) en formule « duo ».
- 2.2. Chaque Client ne peut bénéficier que d'une seule séance d'essai.
- 2.3. En cas de souscription à un forfait dans un délai de sept (7) jours à compter de la réalisation de la séance d'essai, le montant de celle-ci sera intégralement déduit du prix du forfait choisi.

## ARTICLE 3 – TARIFS DES FORFAITS

3.1. Les tarifs applicables sont les suivants :

- Forfait de 5 séances : trois cent soixantequinze euros (375 €)
- Forfait de 10 séances solo + location tenue : six cents quarante euros (640€)
- Forfait de 10 séances duo + location tenue : huit cents quatre vingt euros (880€)

3.2. Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

3.3. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la souscription par le Client.

3.4. La location de la tenue est à 40 € par forfait et par tenue (TTC).

3.5. L'achat de la tenue est à 500 € (TTC)

## **ARTICLE 4 – RÉSERVATION ET ANNULATION**

- 4.1. Les réservations doivent être effectuées au minimum six (6) heures avant l'horaire souhaité.
- 4.2. Toute annulation doit être notifiée au moins douze (12) heures avant le rendez-vous prévu.
- 4.3. En cas d'annulation effectuée moins de douze (12) heures avant l'horaire convenu, la séance est réputée due et sera intégralement décomptée du forfait ou facturée.
- 4.4. Dans le cadre des forfaits duo, la présence des deux participants est obligatoire. Si un seul participant est présent, la séance sera considérée comme réalisée pour les deux et décomptée en conséquence.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

5.1. Les paiements peuvent être effectués par :

- Carte bancaire
- Virement bancaire
- Chèque

5.2. Crédit d'impôt – Service à la Personne :

Le Client peut bénéficier, sous conditions légales, d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées. Pour bénéficier de l'avance immédiate de ce crédit, le Client doit impérativement en faire la demande préalable avant tout règlement au Prestataire.

5.3. Tout retard ou défaut de paiement entraînera, sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate des sommes restantes dues ainsi que, le cas échéant, l'application d'intérêts de retard au taux légal en vigueur.

## **ARTICLE 6 – DURÉE DE VALIDITÉ DES FORFAITS**

- Le forfait de 5 séances est valable deux (2) mois à compter de sa date d'achat.
- Le forfait de 10 séances solo est valable quatre (4) mois à compter de sa date d'achat.
- Le forfait de 10 séances duo est valable six (6) mois à compter de sa date d'achat.

Toute séance non utilisée dans les délais impartis sera définitivement perdue, sauf en cas de motif impérieux (maladie, accident, grossesse, etc.) dûment justifié.

## **ARTICLE 7 – CONDITIONS PHYSIQUES ET SANTÉ**

- 7.1. Chaque Client doit compléter un questionnaire de santé avant toute première séance.
- 7.2. Le Client atteste être apte à la pratique de l'électrostimulation musculaire.
- 7.3. Le Prestataire se réserve le droit d'exiger la production d'un certificat médical en cas de doute

sur l'aptitude du Client.

7.4. Le Client est tenu de signaler au Prestataire toute évolution de son état de santé pouvant affecter la pratique de l'activité.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ**

8.1. Le Prestataire et ses coachs mettent en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un encadrement sécurisé et adapté.

8.2. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de :

- Blessure ou dommage résultant du non-respect des consignes données par le coach,
- Non-déclaration ou dissimulation d'un problème de santé par le Client,
- Incident imputable au Client ou à un tiers.

8.3. Le Prestataire est assuré en responsabilité civile professionnelle. Le Client est invité à vérifier qu'il est couvert par une assurance personnelle adaptée (accident, dommages corporels).

## **ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES**

9.1. Les informations recueillies sont strictement utilisées pour la gestion administrative, comptable et organisationnelle des séances.

9.2. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en adressant une demande écrite au Prestataire.

9.3. Les données ne seront jamais transmises à des tiers sans le consentement du Client.

## **ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE**

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations en cas de survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des tribunaux français (catastrophe naturelle, pandémie, grève, incendie, décision administrative, etc.).

## **ARTICLE 11 – REMBOURSEMENT ET RÉSILIATION**

11.1. Aucun remboursement ne sera effectué après l'utilisation de la première séance incluse dans le forfait.

11.2. Avant la première séance, un remboursement pourra être accordé uniquement sur demande écrite motivée, après accord exprès du Prestataire.

11.3. En cas de comportement fautif du Client (violence, non-respect des règles, fraude), le Prestataire se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat sans remboursement.

## **ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'ensemble des supports, contenus, méthodes et programmes fournis dans le cadre des prestations restent la propriété exclusive du Prestataire. Toute reproduction, diffusion, communication ou exploitation sans autorisation écrite préalable est strictement interdite et susceptible de poursuites.

## **ARTICLE 13 – LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

13.1. En cas de différend, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

13.2. À défaut, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de la société SAS AYORO.